

# Optométriste 21210-13-0140

## Formule de proposition

Services d'optométrie	Année du contrat : 1er juillet 2014 au 30 juin 2015	Année d'option 1 : 1er juillet 2015 au 30 juin, 2016 (366 jours)	Année d'option 2 : 1er juillet 2016 au 30 juin 2017
Cliniques d'optométrie : Un honoraire horaire tout compris (pour un maximum d'une clinique pas semaine à 3 heures par clinique) pour un maximum de 156 heures par année.	_____ \$ par clinique de 3 heures X 52 cliniques par année pour un maximum de _____ \$ par année	_____ \$ par clinique de 3 heures X 52 cliniques par année pour un maximum de _____ \$ par année	_____ \$ par clinique de 3 heures X 52 cliniques par année pour un maximum de _____ \$ par année
Total	\$ _____	\$ _____	\$ _____
TVH (15 %)	\$ _____	\$ _____	\$ _____
Total général :	\$ _____	\$ _____	\$ _____

Total :	\$ _____
TVH (15 %)	\$ _____
Total général:	\$ _____